

# DATEURS & SOUPAPES

DATE STAMPS AND AIR VALVES

NOUVELLE GAMME DE PRODUITS 09/2017 NEW RANGE OF PRODUCTS 09/2017





# VOUS CRÉEZ LE MONDE NOUS EN CRÉONS LES PIÈCES

Par notre volonté de développer une offre toujours plus complète, RABOURDIN vous propose sa toute nouvelle gamme :

- > de dateurs se composant de modèles courts, longs, plats, dans différentes dimensions
- > de soupapes

Le corps est réalisé en acier Inox trempé à 52-54 HRC de même que le ressort, conçu pour une utilisation avec cycles rapides.



## **SAVOIR-FAIRE**

Fabriqués en acier inoxydable d'excellente qualité, ces dateurs sont des produits clés pour la fabrication de vos moules et outillages.

Grâce à leur interchangeabilité, ils sauront s'adapter à vos moules et outillages et pourront remplacer tous vos composants défectueux.



#### Notre gamme:

Dateur court : Mensuel, annuel de 2018 à 2024 et journalier Ø 4 à 20 mm

Dateur long : Mensuel, annuel de 2018 à 2024 Ø 5 à 15 mm

Dateur plat : Mensuel, annuel de 2018 à 2023 Ø 6 à 10 mm

Dateur spécifique

Dateur avec gravure personnalisée

Insert de recyclage Ø 6 à 20 mm





403

## SOUPAPE D'EJECTION AIR VALVE



( ) REF. 403 A=12 → 403-12



FABRICATIONS SPÉCIALES SUR DEMANDE

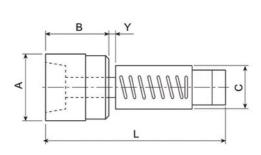


AVANTAGES:

- La soupape interne est en acier spécial trempé à 48-50 HRC avec un revêtement DLC (anti adhésion et anti grippage).
- Le corps est en acier inox trempé à 52-54 HRC.
- Le ressort est en acier Inox il a été conçu pour une utilisation avec cycles très rapides.
- Le lot de production est indiqué sur la butée de fin de course pour permettre la traçabilité du produit.
- Fonctionnement possible dans un logement avec des pressions de moulage élevées.

BENEFITS:

- The internal valve is made in special steel hardened to 48-50 HRC and DLC coated with anti-stick surface treatment.
- The body is in stainless steel hardened to 52-54 HRC;
- The spring is in stainless steel designed to allow use in very fast cycles.
- On the end limit stop the production batch is indicated in order to allow product traceability.
- Operation also permitted in cavity with hight moulding pressure.



Soupape : Acier trempé 48-50 HRC + Revêtement DLC

Corps : Acier inox trempé 52-54 HRC

Ressort : Acier Inox Max. 130°C Valve : Hardened steel 48-50 HRC + DLC coated Body : Hardened sstainless teel 52-54 HRC

Spring: Stainless steel

Max. 130°C

С	b	а	Υ	L	С	В	Α	403
6,75	11	8	1	24	6	11	8	
9	18	12	1	34	8	18	12	
14	22	18	1	45,5	12	22	18	





## DATEUR COURT / SHORT DATE STAMP: 301 + 302

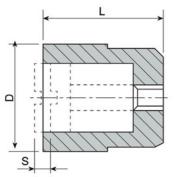
301

## **DATEUR COURT - CORPS**

SHORT DATE STAMP - OUTER INSERT



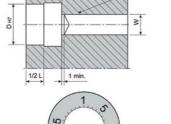




Acier Inox trempé / Hardened stainless steel 50-55 HRC Max. 140°C

Validité: 7ans (N+7) Validity: 7 years (N+7)

Installation



W	S	L	D	Corps Mensuel <i>Monthly Body</i> 1	Corps Annuel <i>Annual Body</i> 2	Corps Journalier Daily Body 3
1,4	0,25	8	4			
2	0,20	8	5			
2	0,20	8	6			
3	0,25	10	8			
3	0,35	12	10			
4	0,35	14	12			
5	0,35	14	16			
5	0.35	16	20			

302

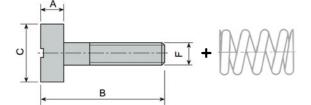
## DATEUR COURT - INSERT

SHORT DATE STAMP - INNER INSERT

REF. 302 Insert Annuel/Annual=1 D=10 Année/Year=2018 → 302-1-10-18

REF. 302 Insert Neutre/Neutral=2 D=6 → 302-2-6





Réglage par plan de joint / Adjustment by parting surface





Α	В	С	F	D	Insert Annuel <i>Annual Insert</i> 1	Insert Neutre Neutral Insert 2
2	8	2,2	M1x0,25	4		
2	8	3,1	M1,6x0,2	5		
2	8	3,1	M1,6x0,2	6		
2,5	10	4,4	M2,3x0,25	8		
3	12	5,2	M2,5x0,35	10		
3	14	6,2	M3x0,35	12		
3,5	14	8,2	M4x0,35	16		
4,5	16	11	M4x0,35	20		

## DATEUR LONG / LONG DATE STAMP: 303 + 304

303

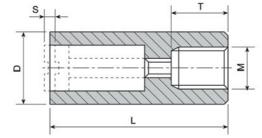
## **DATEUR LONG - CORPS**

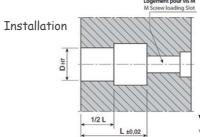
LONG DATE STAMP - OUTER INSERT

REF. 303 Corps Mensuel/Monthly=1 D=12  $\rightarrow$  303-1-12









Validité : 7ans (N+7)
Validity : 7 years (N+7)





S	Т	M	L	D	Corps Mensuel <i>Monthly Body</i> 1	Corps Annuel <i>Annual Body</i> 2
0,20	17	M3	17	5		
0,20	17	M3	17	6		
0,35	20	M4	20	8		
0,35	20	M5	20	10		
0,50	25	M6	25	12		
0,60	33	M8	33	16		

304

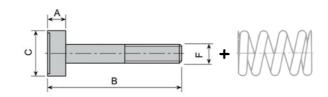
## DATEUR LONG - INSERT

LONG DATE STAMP - INNER INSERT

REF. 304 Insert Annuel/Annual=1 D=6 Année/Year=2018 → 304-1-6-18

REF. 304 Insert Neutre=2 D=16 → 304-2-16





Réglage par plan de joint / Adjustment by parting surface





А	В	С	F	D	Insert Annuel <i>Annual Insert</i> 1	Insert Neutre <i>Neutral Insert</i> 2
3	13	3,1	M1,6x0,2	5		
3	13	3,1	M1,6x0,2	6		
4	14	4,6	M2,5x0,35	8		
4	14	4,6	M2,5x0,35	10		
4	17	6,4	M3x0,5	12		
5	23	8,4	M3,5x0,6	16		

2



#### DATEUR PLAT / FLAT DATE STAMP: 305 + 306

AVANTAGES: - Meilleur finition de la pièce moulée.

- Réglage de la date par indexation sans décalage de surface.

BENEFITS: - better surface finish of molded part

- Setting indexed by ball without surface displacement

305

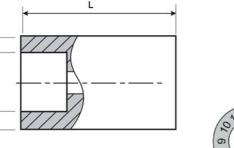
## **DATEUR PLAT - CORPS**

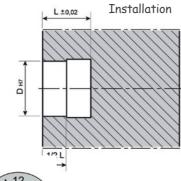
FLAT DATE STAMP - OUTER INSERT





Acier Inox trempé / Hardened stainless steel 50-55 HRC Max. 140°C





Validité : 6 ans (N+6) Validity : 6 years (N+6)



( P		0
(3)		/s/
-	21	

L	D	Corps Mensuel <i>Monthly Body</i> 1	Corps Annuel <i>Annual Body</i> 2
8	6		
10	8		
12	10		

306

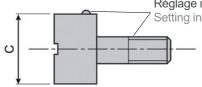
## DATEUR PLAT - INSERT

FLAT DATE STAMP - INNER INSERT

REF. 306 Insert Annuel/Annual=1 D=10 Année/Year=2018 → 304-1-10-18

REF. 306 Insert Neutre=2 D=8 → 306-2-8





Réglage indexé uniquement par bille sans transalation. Filetage neutralisé après montage Setting indexed only by ball without transalation. Threading neutralized after assembly

Réglage par plan de joint / Adjustment by parting surface

18



С	D	Insert Annuel Annual Insert 1	Insert Neutre Neutral Insert 2
3,1	6		
4,4	8		
5,2	10		





INJECTION / INJECTION

319

## ADAPTATEUR DATEUR RABOURDIN RABOURDIN DATE STAMP ADAPTER





AVANTAGES: -Destiné aux moules déjà existant utilisant les anciennes références de dateurs Rabourdin 350 et 360.

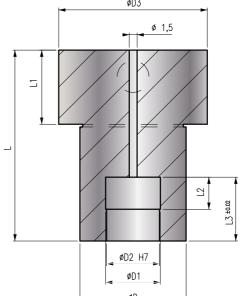
- Se monte en lieu et place des logements des dateurs 350 et 360.

- Pas d'usinage pour intégrer la nouvelle gamme Rabourdin.

BENEFITS: - Destined for existing molds using references of date stamp Rabourdin 350 and 360.

- Mounting in the same place of the oldsate stamp Rabourdin 350 and 360.

- No manufacturing to integrate the new range Rabourdin.

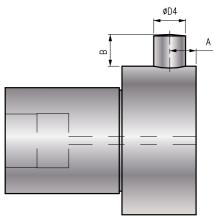


#### **MONTAGE AVEC DATEUR PLAT /**

MOUNTING WITH FLAT DATE STAMP:

319 + 305 + 306





Acier allié

В	4	6	6	6
Α	2,5	4	4	5
L3	8	10	12	12
L2	4	5	6	6
L1	6	10	11	14
L	17	22	27	36
D4	4	6	6	6
D3	12	20	23	28
D2	6	8	10	10
D1	6,3	8,3	10,3	10,3
D	8	12	16	20
REF 319				

4 5







## DATEUR SPÉCIAUX / SPECIAL DATE STAMP







## CORPS SPÉCIAUX / SPECIAL OUTER INSERTS















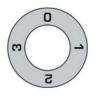


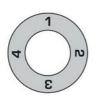
















## INSERTS SPÉCIAUX / SPECIAL INNER INSERTS









Acier Inox trempé / Hardened stainless steel 50-55 HRC Max. 140°C

Court, Long ou Plat Diamètres : 6 ; 8 ; 10 ; 12 ; 16 ; 20

Short, Long or Flat Diameters: 6; 8; 10; 12; 16; 20

#### INSERTS DE RECYCLAGE / RECYCLE INSERTS



Diamètres: 6;8;10;12;16;20 Diameters: 6;8;10;12;16;20

Acier Inox trempé / Hardened stainless steel 50-55 HRC























Acier Inox trempé / Hardened stainless steel 48-52 HRC





























#### **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

#### ARTICLE 1 - APPLICATION ET OPPOSABILITE

Les présentes Conditions Générales constituent le socle unique de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque Acheteur professionnel pour lui permettre de passer commande. Le fait de passer commande emporte adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux Conditions Générales qui prévalent sur les conditions d'achat. Toute condition contraire opposée par l'Acheteur sera donc inopposable à RABOURDIN, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que RABOURDIN ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

#### ARTICLE 2 - COMMANDES

- 2.1 Commandes standard : une fois les commandes passées elles deviennent définitives dès lors que RABOURDIN adresse à l'Acheteur un accusé de réception de commande. Les commandes ne sont plus annulables après envoi par RABOURDIN de l'accusé réception de commande qui acte la prise en compte de celle-ci.
- 2.2 Commandes hors standard : elles ne deviennent définitives et ne sont mises en production qu'après acceptation écrite par l'Acheteur de l'accusé de réception de commande émis par RABOURDIN. Les pièces commandées hors standard ne seront ni reprises ni échangées.
- 2.3 Montants minimum de commande : le minimum de facturation par commande est de 50 euros HT pour les Acheteurs établis en France et de 100 euros HT pour les acheteurs établis hors de France.
- 2.4 Délais : les délais d'exécution de la commande ne sont mentionnés qu'à titre indicatif. RABOURDIN n'est tenue à ce titre que d'une obligation de moyens. RABOURDIN fait ses meilleurs efforts pour satisfaire aux besoins exprimés par l'Acheteur. C'est la date de prise en charge des marchandises par le transporteur qui vaut exécution de son obligation de délivrance par RABOURDIN.
- 2.5 Modifications techniques: RABOURDIN s'efforce d'adapter constamment ses produits aux évolutions de la technique. Elle se réserve par conséquent le droit d'apporter à ses produits toutes modifications qu'elle jugerait utiles. Les modifications ne touchent ni à la nature du produit, ni à ses caractéristiques essentielles. Les modifications apportées entre la commande et la livraison ne peuvent constituer une cause d'annulation de la commande.

#### ARTICLE 3 - PRIX

Les prix s'entendent suivant le tarif en vigueur au jour de l'accusé réception de commande.

#### ARTICLE 4 - LIVRAISON

- 4.1 Modalités : les produits sont livrés ports payés avec débours sur facture. Exceptionnellement, après accord exprès de RABOURDIN et de l'Acheteur, les produits peuvent être livrés franco de port.
- 4.2 Risques du transport : la marchandise voyage aux risques de l'Acheteur auquel il appartient, en cas de retard, avarie ou manquant, de formuler toute réserve utile dans les trois jours suivants la réception, en vertu de l'article L. 133-3 du Code de commerce. L'Acheteur se chargera des recours contre le transporteur, en sa qualité de destinataire.

#### ARTICLE 5 - GARANTIE ET RESPONSABILITE

- 5.1 Conditions de mise en œuvre : les défauts constatés par l'Acheteur devront être portés à la connaissance de RABOURDIN dans un délai de dix jours. Les produits ne pourront être retournés à RABOURDIN qu'avec l'accord exprès de celle-ci. La présente garantie commerciale est strictement limitée aux pièces reconnues défectueuses par RABOURDIN, qui procèdera alors, à son choix, au remplacement ou au remboursement des produits, à l'exclusion de toute autre indemnité. La pièce de remplacement ne sera mise en production qu'une fois la pièce défectueuse retournée à RABOURDIN et reconnue défectueuse par celle-ci.
- 5.2 Limitations: La présente garantie est exclue en cas de détérioration due à l'usure naturelle, à l'intervention d'un évènement extérieur (montage, utilisation ou entretien non conforme, modification du produit après achat...).
- 5.3 Garanties légales : la présente garantie commerciale ne fait pas obstacle aux garanties légales. La responsabilité de RABOURDIN est alors limitée et ne peut excéder le montant du paiement reçu de l'Acheteur pour les produits fournis faisant l'objet du litige.

#### ARTICLE 6 - TRAITEMENT DE SURFACE ET/OU THERMIQUE

- 6.1 La responsabilité de RABOURDIN, au titre d'une commande de traitement de surface et/ou thermique, qu'elle effectue sur les pièces qui lui sont confiées à cette fin par ses clients, est limitée au prix du traitement, à l'exclusion de tout remboursement de la pièce éventuellement endommagée au cours de l'opération.
- 6.2 Par application de l'article 1790 du Code civil, si la pièce confiée à RABOURDIN avait des vices et a péri ou a été détériorée par suite de sa mauvaise qualité, la valeur du traitement ou du revêtement effectué par RABOURDIN, sera à la charge de l'Acheteur. Plus généralement, si les pièces brutes remises par l'Acheteur ou définies par lui présentaient des défauts de configuration ou de matière, RABOURDIN ne pourrait être tenu pour responsable des détériorations subies sur ces pièces et pourra facturer à l'Acheteur l'ensemble des frais correspondants.

#### ARTICLE 7 - PAIEMENT

- 6.1 Conditions de paiement : sauf convention expresse contraire, les factures émises par RABOURDIN sont réglées à 30 jours fin de mois, par virement ou chèque, sans escompte en cas de paiement anticipé.
- 6.2 Retard/défaut de paiement : en cas de retard de paiement, RABOURDIN pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

  Les factures impayées à l'échéance seront majorées de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, outre une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture réglée avec retard.

#### ARTICLE 8 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Tous les produits sont vendus sous clause de réserve de propriété subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Néanmoins, la clause de réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert des risques à l'Acheteur. L'Acheteur doit veiller jusqu'au transfert de propriété à son profit, à la bonne conservation des produits et à leur individualisation.

#### ARTICLE 9 - LITIGES

Le droit français est le seul applicable aux relations entre RABOURDIN et l'Acheteur. Tout différend s'élevant entre les parties sera porté devant le Tribunal de commerce de PARIS, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



## **UNE ENTREPRISE** À TAILLE HUMAINE



Nos gammes de produits couvrent principalement les domaines de l'injection plastique, la découpe-emboutissage et la visserie de haute précision.

Depuis la reprise de l'entreprise, nos priorités sont le retour à un service client performant, le maintien d'une qualité « made in France » et d'un savoir-faire reconnu dans le monde industriel ainsi que le développement de notre offre pour accompagner au mieux la croissance de nos clients.

Au-delà du contrôle in-process réalisé à chaque étape de la fabrication, les produits RABOURDIN font l'objet d'un contrôle final approfondi avant expédition et/ou mise en stock.

Parc Gustave-Eiffel, 4 Avenue Gutenberg,
BP 50 - Bussy-Saint-Georges
77607 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 3

Mail : sales@rabourdin.fr

WWW.RABOURDIN.FR

Tél.: + 33(0)1 64 76 41 01





